

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 74 (1929)
Heft: 8

Artikel: Le service de l'arrière de notre armée
Autor: Steiner
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le service de l'arrière de notre armée.

L'ORGANISATION ET L'EMPLOI D'UN GROUPE DE SUBSISTANCES ¹

Le service de l'arrière se décompose en trois groupements :
Le front; le transport et le rayon de l'étape; la base, subdivisée en : a) l'arrière ; b) le service territorial.

Le groupement « Front » travaille dans la zone des opérations, soit du front jusqu'à l'endroit où les troupes du front procèdent aux échanges. Il comprend quatre sections : 1. la section des opérations ; 2. de renseignement ; 3. de communication ; 4. de l'aviation.

Le groupement « Transport » est formé des sections suivantes : 1. chemins de fer ; 2. automobiles ; 3. l'étape ; 4. la poste de campagne.

Le groupement « Base » se compose :

a) du sous-groupement de l'arrière comprenant :

1. les dépôts d'hommes (infanterie, artillerie, cavalerie, armes spéciales) ;
2. le dépôt des remotes de la cavalerie ;
3. le dépôt des chevaux mis de piquet ;
4. les magasins de munitions. ;
5. les arsenaux, avec la réserve du matériel de guerre ;
6. les magasins d'armée, de vivres et fourrages ;
7. les arsenaux pour le matériel du génie ;
8. les magasins pour le matériel sanitaire et vétérinaire ;
9. les établissements sanitaires-vétérinaires ;
10. les établissements sanitaires-militaires ;
11. les dépôts de prisonniers et internés.

¹ Au moment où vont être reprises les manœuvres de nos grandes unités, il nous a paru instructif de rappeler l'organisation des services de l'arrière. Nous avons prié notre camarade, le lieutenant-colonel Steiner, de se charger de ce travail, à quoi il a bien voulu consentir.

b) du *service territorial* dont les sections sont les suivantes :

1. le service du matériel de guerre ;
2. le commissariat central de l'armée ;
3. la section pour la mobilisation ;
4. la direction du dépôt des chevaux ;
5. le service des échanges ;
6. le service du landsturm et le service auxiliaire ;
7. le service des évacuations ;
8. le service des prisonniers et internés.

Ces services se basent sur le « Hinterland » utilisant toutes les ressources du pays, tant en hommes, en chevaux, en matériel de guerre de tous genres, que pour la fabrication des munitions et des armes, les vivres et fourrages, en un mot pour tout ce qui est nécessaire au front et à l'armée en général.

Tous les services ci-dessus indiqués relèvent du Département militaire fédéral qui utilise les ressources du pays entier, et complète éventuellement par des achats à l'étranger ce que le pays ne peut pas produire et fabriquer, tant pour l'armée que pour les populations civiles.

Cette utilisation des forces et ressources du pays est mise en valeur par différentes instances qui s'occupent de procurer à l'armée la satisfaction de ses besoins.

Le *service territorial* complète les effectifs au moyen du recrutement dans la catégorie des hommes hors d'âge, et des jeunes gens qui n'ont pas encore 20 ans.

La régie des chevaux doit s'occuper de la remonte de notre cavalerie. Aussi longtemps que faire se pourra, elle achètera des chevaux de selle dans les pays qui nous entourent ou outremer, ceci bien entendu aussi longtemps que le passage pour l'importation nous restera ouvert.

Les chevaux du pays mis de piquet complètent les dépôts de chevaux.

La question des chevaux serait certainement l'une des plus épineuses que nous aurions à régler dans une guerre future, car non seulement nous aurions à peine assez de chevaux pour toutes nos unités, mais il nous manquerait bientôt ceux de remplacement.

Le *Commissariat central des guerres* approvisionne l'armée

en vivres et fourrages. Il assure en outre l'approvisionnement du pays tout entier. En cas de mobilisation de guerre, il mettra de suite la main sur toutes les fabriques de denrées et pâtes alimentaires, les moulins, etc., il surveillera le rationnement de la population civile. Il procédera à des achats à l'étranger pour subvenir aux besoins de l'armée et du pays.

Le *service topographique* assurera la fabrication des cartes nécessaires à l'armée.

Un service spécial est créé pour la fabrication des *instruments médicaux et vétérinaires*, ainsi que pour la fabrication d'articles de pansement et de produits pharmaceutiques.

Le *service des automobiles* s'assure les usines et ateliers de construction d'automobiles et camions pour repourvoir l'armée selon ses besoins.

Les différents services du Département militaire fédéral forment, à l'intérieur du pays, les dépôts et organisations indiqués ci-dessus. Ajoutons que le service du Commissariat central des guerres installe le dépôt de bétail sur pied (acheté par la commission d'achat de bétail); il réapprovisionne par achats dans le pays et à l'étranger les magasins d'armée; installe le dépôt central. Les compagnies de boulangers, qui sont des troupes fédérales à la disposition de l'armée, sont installées, selon nécessité, dans les grands centres, derrière le ou les fronts d'opérations.

Le *service de santé* crée, à l'arrière, en dehors de la zone des opérations: des établissements sanitaires; des hôpitaux; des stations de convalescence.

Le *service de la fabrication du matériel sanitaire* crée dans la zone de l'arrière des magasins de matériel sanitaire.

Le *service vétérinaire* de l'armée crée, à l'arrière: des hôpitaux vétérinaires; des stations de convalescence vétérinaires; des dépôts de matériel vétérinaire.

Le *service territorial* crée des centres de prisonniers et d'internés.

Dans tous ces dépôts et établissements se trouvent donc les grandes réserves d'hommes et de matériel de guerre dont les étapes peuvent disposer et où elles peuvent faire leurs emplettes.

Les hommes et chevaux guéris rentrent dans les dépôts respectifs et retourneront au front selon les besoins.

Nous en venons ainsi à déterminer l'organisation des étapes. Elle comporte les grands magasins d'armée de tous genres, formant l'*étape principale* et qui établissent derrière le front, à différents endroits, selon les nécessités et exigences des opérations, des dépôts intermédiaires appelés *Têtes d'étapes*.

Celles-ci disposent de un ou plusieurs trains de munitions complets (artillerie, mitrailleuses, grenades, etc., etc.) ; un dépôt du matériel sanitaire ; un dit du matériel vétérinaire ; un dit du matériel de ferrages ; un dépôt de bétail sur pied ; un train sanitaire.

Elles ont en général à leur disposition une ou deux compagnies de boulangers, qui livrent le pain directement au groupe ou aux compagnies de subsistances, sans passer par les dépôts de la tête d'étape.

Elles possèdent en outre : un établissement sanitaire et un établissement vétérinaire (tous deux de 1^{re} ligne).

Elles ont également un dépôt de vivres et fourrages pour les besoins des troupes qui sont dans leur secteur. Selon l'importance de la tête d'étape, les réserves sont accumulées pour une durée de 3 à 10 jours.

La tête d'étape reçoit et échange au lieu de son stationnement à la station du chemin de fer. Elle livre le matériel et les vivres aux troupes du front à un endroit déterminé par l'Etat-major général, ou par chemins de fer, ou par camions-automobiles, ou par traction hippomobile, selon les circonstances.

L'endroit où la tête d'étape fait ses livraisons s'appelle *place d'échange*. Une tête d'étape peut desservir, le cas échéant, différentes places d'échange.

La tête d'étape apporte aux places d'échange non seulement tout ce dont le front a besoin, mais elle retire du front tout matériel usé, ramène les blessés en hommes et chevaux, ainsi que les prisonniers.

Quelles unités se rendent à la place d'échange ?

Les formations de parcs, qui vont toucher les munitions de tous genres ; le groupe des subsistances qui s'y réapprovisionne ; les formations sanitaires qui amènent les blessés du front ; les formations vétérinaires qui ramènent les chevaux et en reçoivent d'autres.

* * *

Ayant ainsi esquissé, dans leurs grandes lignes, les services de l'arrière, du service territorial aux places d'échange, nous pouvons aborder avec quelque détail l'examen d'un groupe des subsistances. Son organisation d'abord.

Un groupe de subsistances se compose de l'état-major du groupe, de trois compagnies d'élite et d'une compagnie de landwehr ; d'une colonne d'auto-camions.

Pour plus de détails, je renvoie aux tableaux légaux d'effectifs.

Constatons seulement qu'il y a lieu de distinguer entre compagnies de la plaine et compagnies de montagne. Celles-ci disposent en plus, d'un armurier et de 82 soldats du train, ce qui porte leur effectif à 7 officiers, 26 sous-officiers et 225 soldats (116 fusils).

Les compagnies de landwehr sont identiques à celles de l'élite quant au personnel, mais n'ont pas de matériel roulant.

La colonne d'auto-camions comporte un effectif de 120 officiers, sous-officiers et soldats. Son matériel roulant comprend 4 automobiles, 20 auto-camions lourds (3 t.), 20 légers (12 à 15 000 kg.), 16 remorques (1 à 1 ½ t.), 4 motocyclettes.

Les compagnies des subsistances se composent d'un détachement dit des verts (portant fusil), et d'un détachement du train. Les verts constituent le détachement de soldats-bouchers qui établissent la boucherie de campagne et les parcs de bétail, et le détachement des soldats-magasiniers.

Le bétail est abattu soit au groupe, soit à la compagnie, soit au régiment ; dans ce dernier cas des soldats bouchers y sont détachés. La viande se débite sur les places de ravitaillement.

En ce qui concerne l'abatage au régiment, j'ai la conviction absolue qu'il faut limiter ce cas aux régiments isolés ; le bon rendement de l'abatage, utilisation des déchets, est beaucoup meilleur si l'abatage est exécuté à la compagnie ou au groupe.

Le détachement des soldats-magasiniers installe les magasins du groupe ou des compagnies et prépare les vivres pour le transport sur les places de ravitaillement. Il veille à la distribution sur les places de ravitaillement.

Le détachement du train fait le service des trains de ligne.

Sont donc réunis dans une compagnie, des *éléments spécialistes*, bouchers et magasiniers, ayant reçu aussi une instruction du service d'infanterie, et les éléments du train.

Les difficultés du service proviennent de ce que les hommes sont souvent détachés et de ce que leur travail est extrêmement pénible. Une reprise en mains des hommes et une discipline très rigoureuse sont nécessaires pour maintenir le soldat dans son devoir.

Le type d'hommes qui compose les unités est excellent; parfois constate-t-on des esprits échauffés, mais ces hommes sont travailleurs et pleins d'initiative.

En cas de mobilisation de guerre l'effectif du groupe est celui de notre tableau (page 396).

La tâche du groupe des subsistances consiste à ravitailler les troupes de la division en viande, pain, petits vivres de tous genres, conserve, avoine, et, si nécessaire, paille et foin, bois de chauffage ou charbon; en résumé, tout ce dont la troupe a besoin pour son entretien.

Le groupe des subsistances apporte sur les places d'échange, en même temps que les vivres et le fourrage, le matériel de rechange qui lui est confié par la tête d'étape, destiné aux troupes. Il apporte aussi, le cas échéant, la poste de campagne.

Il ramène du front le matériel usé et abîmé, ainsi que les blessés légers qui ne sont pas directement ramenés par les organes sanitaires.

Le groupe lui-même dispose toujours de trois rations complètes de vivres, soit : 1 ration fraîche (viande et pain), 1 ration de réserve (bétail sur pied et pain), 1 ration de conserve, 2 rations d'avoine.

Il établit des boucheries de campagne par groupe ou par compagnie, selon les exigences du service ; des magasins de vivres, des magasins de fourrage et, le cas échéant, des magasins de combustible, les uns et les autres plus ou moins considérables suivant les besoins.

Si un mouvement de la division est prévu, il doit se rendre mobile de manière à évacuer les lieux dans un très court délai et à se transporter ailleurs.

DISPONIBILITÉS D'UN GR. SUBS. EN CAS DE MOBILISATION DE GUERRE

Off.	Sous-off.	Soldats	Total	Chevaux de selle de trait	Voitures à vivres Fourgons chars	Moto- cycl.	Autom.	Camions lourds légers	Remorques	Fusils	
6	—	8	14	6 2	1		1			110	
7	22	161	190	12 82	41		1			110	
7	22	161	190	12 82	41		1			116	
7	26	192	225	12 136	—	68	1			106	
7	18	112	137	7 —			2				
4	13	103	120	— —		4	4	20	16		
38	101	737	876	49 302	83	4	10	20	16	442	
Charges utiles en plaine											
				800 kg.	600 kg.			3.000	1.500 à 2.000	1.200 à 1.500	Total :
				=66.400	=40.800			=60.000	30.000	19.200	216.400
											31.6 =
											180.000
Déchet 15 %											
Charges utiles lorsqu'une brigade opère en montagne											
				500					1.000		Total :
				=34.000					20.000	environ	200.400
											30.000
											170.000
Déchet 15 %											

E.-M.
Cp. I/1
Cp. II/1
Cp. subs. mont.
II/1
Cp. subs. 19
Col. cam. Lw.

Remarque générale à tirer de tout ce qui vient d'être exposé : le groupe se compose de trois éléments différents, dont les uns ont reçu, en dehors du service technique des subsistances, une instruction sommaire du service de l'infanterie, les autres du service du train et les autres encore du service des automobiles. Cependant ces éléments et les différents services doivent travailler dans l'ensemble pour pouvoir remplir leur mission.

Pour ses propres besoins le groupe lui-même se base sur la tête d'étape.

Mais avant tout, premier principe, il faut utiliser les ressources du pays. Avant de commander quoi que ce soit aux étapes, donc à l'arrière, il faut utiliser ce qui est dans la région, tout en laissant, au prorata des besoins, ce qui est nécessaire à la population civile. Lorsque les ressources du front sont épuisées, alors on peut puiser à l'arrière.

A ce moment, le mécanisme des ravitaillements devient très variable. On a vu que la tête d'étape livrait au groupe en un endroit déterminé, mais qui n'est pas nécessairement la place de stationnement du groupe. La tête d'étape peut diriger ses envois, si cela est possible, directement sur une place de ravitaillement où le groupe en prend possession et distribue. Elle peut aussi fournir le groupe à un lieu situé entre la tête d'étape et le stationnement du groupe. Dans ce cas, le groupe est obligé de prendre possession en ce lieu pour transporter l'envoi de là dans ses magasins ou sur la place de ravitaillement par ses propres moyens. Ainsi, travail extrêmement variable adapté à la situation.

S'il nous incombe de ravitailler une division combinée d'environ 25 000 hommes et 10 000 chevaux, en pain, viande, petits vivres, fromage, avoine et foin, nous aboutissons à un tonnage, y compris l'échange de matériel et la poste de campagne, de :

$$\begin{array}{rcl} 25\ 000 & \times & 2,5 \text{ kg.} = 62\ 500 \text{ kg.} \\ 10\ 000 & \times & 11 \text{ kg.} = \underline{110\ 000 \text{ kg.}} \\ & & \text{Total } 172\ 500 \text{ kg.} \end{array}$$

Nous disposons d'une possibilité de transport de 216 400 kg.,

réduite, si l'on tient compte d'un déchet de 10 à 15 % (réparation, maladie, ou autre chose), à 216 T. moins le 15%, 33 T. = 183 T.

Reste donc une différence de 11 ½ T. pour différents transports, paille, bois de chauffage, charbon, ou tels autres emplois, vivres supplémentaires, création de dépôts, etc.

Le rayon d'activité de nos colonnes de ravitaillement est de 15 km. en profondeur, du point de départ et retour à la base pour les colonnes hippomobiles, et de 50 km. pour les colonnes automobiles.

Ces distances peuvent être considérées comme distances normales.

Lieut.-Colonel STEINER,

Cdt du gr. subs. 1.

